


	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 1
	<b>INTRODUCTION</b>	2025

# Plan communal de Sauvegarde


	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 2
	<b>INTRODUCTION</b>	2025

## Mise à jour du PCS

Version	Modifications apportées	Date
V01-2025		02/2025

## Exercices réalisés

Thème de l'exercice	Observations	Date

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 3
	<b>INTRODUCTION</b>	2025

## Sigles et abréviations

<b>AASC</b>	Associations Agréées de Sécurité Civile
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé
<b>CAI</b>	Cellule d'Accueil des Impliqués
<b>CCAS</b>	Centre Communal d'Action Sociale
<b>RCSC</b>	Réserve communale de Sécurité Civile
<b>COD</b>	Centre Opérationnel Départemental
<b>CODIS</b>	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
<b>COS</b>	Commandant des Opérations de Secours
<b>CSP</b>	Centre de Secours Principal
<b>DDCS</b>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
<b>DDPP</b>	Direction Départementale de la Protection des Populations
<b>DDSP</b>	Direction Départementale de la Sécurité Publique
<b>DDTM</b>	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
<b>DICRIM</b>	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
<b>DO</b>	Directeur des Opérations
<b>DREAL</b>	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
<b>EMA</b>	Ensemble Mobile d'Alerte
<b>ERP</b>	Etablissement Recevant du Public
<b>PCC</b>	Poste de Commandement Communal
<b>PCO</b>	Poste de Commandement Opérationnel
<b>PCS</b>	Plan Communal de Sauvegarde
<b>PMV</b>	Panneau à Message Variable
<b>PPMS</b>	Plan Particulier de Mise en Sûreté (établissements Education Nationale)
<b>PPRN</b>	Plan de Prévention des Risques Naturels
<b>PPRMT</b>	Plan de Prévention du Risque Mouvement de Terrain
<b>PSI</b>	Plan de surveillance et d'Intervention
<b>ORSEC</b>	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
<b>RAC</b>	Responsable des Actions Communales
<b>RCSC</b>	Réserve Communale de Sécurité Civile
<b>SIDPC</b>	Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile (Préfecture)
<b>TMD</b>	Transport de Matières Dangereuses

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 4
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2025

# Dispositif communal de gestion de crise

**SCHEMA D'ALERTE - PCC - ALERTE DES  
POPULATIONS - CAI**

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 5
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2025

<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE GESTION DE CRISE .....</b>	<b>4</b>
<b>SCHEMA D'ALERTE COMMUNAL .....</b>	<b>6</b>
<b>STRUCTURE DE LA CELLULE COMMUNALE DE CRISE .....</b>	<b>7</b>
Montée en puissance de l'organisation communale	7
Niveaux 2 et 3 - Cellule de suivi	7
Niveau 4 - Poste de Commandement Communal (PCC)	8
Structure du PCC	8
Responsables de cellules	8
Missions de chaque membre	9
<i>Directeur des Opérations (DO)</i>	9
<i>Responsable des actions communales (RAC)</i>	10
<i>Cellule secrétariat</i>	11
<i>Cellule communication</i>	12
<i>Cellule soutien des populations</i>	13
<i>Cellule logistique-moyens</i>	14
<i>Cellule sécurité</i>	15
<b>LOCALISATION ET EQUIPEMENT DU PCC .....</b>	<b>16</b>
Localisation du PCC	16
Equipement du PCC	16
<b>FICHES REFLEXES .....</b>	<b>17</b>
Alerte des populations	17
Ouverture d'un centre d'accueil des impliqués (CAI)	19
Ouverture d'un centre d'accueil des impliqués	19
Accueil téléphonique du public	22

## Schéma d'alerte communal

### VECTEURS D'ALERTE

Témoign d'un événement - Préfecture - Sapeurs-pompiers - Police municipale - Gendarmerie

**INFORME - PREVIENT - SIGNALE**



**EN HEURES OUVRABLES**

**HORS HEURES OUVRABLES**

**STANDARD  
DE LA MAIRIE**

**ASTREINTE ELUS**

**INFORME**



**MAIRE, PREMIERE ADJOINTE ET ADJOINT SECURITE  
ET DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES**

Sur alerte d'un événement inopiné ou dans le cadre de la vigilance

- ① Évaluation de la situation et de la nécessité de déclencher le PCS
- ② Si décision de déclenchement du PCS, demande de lancer l'alerte des populations

**MOBILISE - CONTACTE**

**MEMBRES DU PCC**

**CODIS**

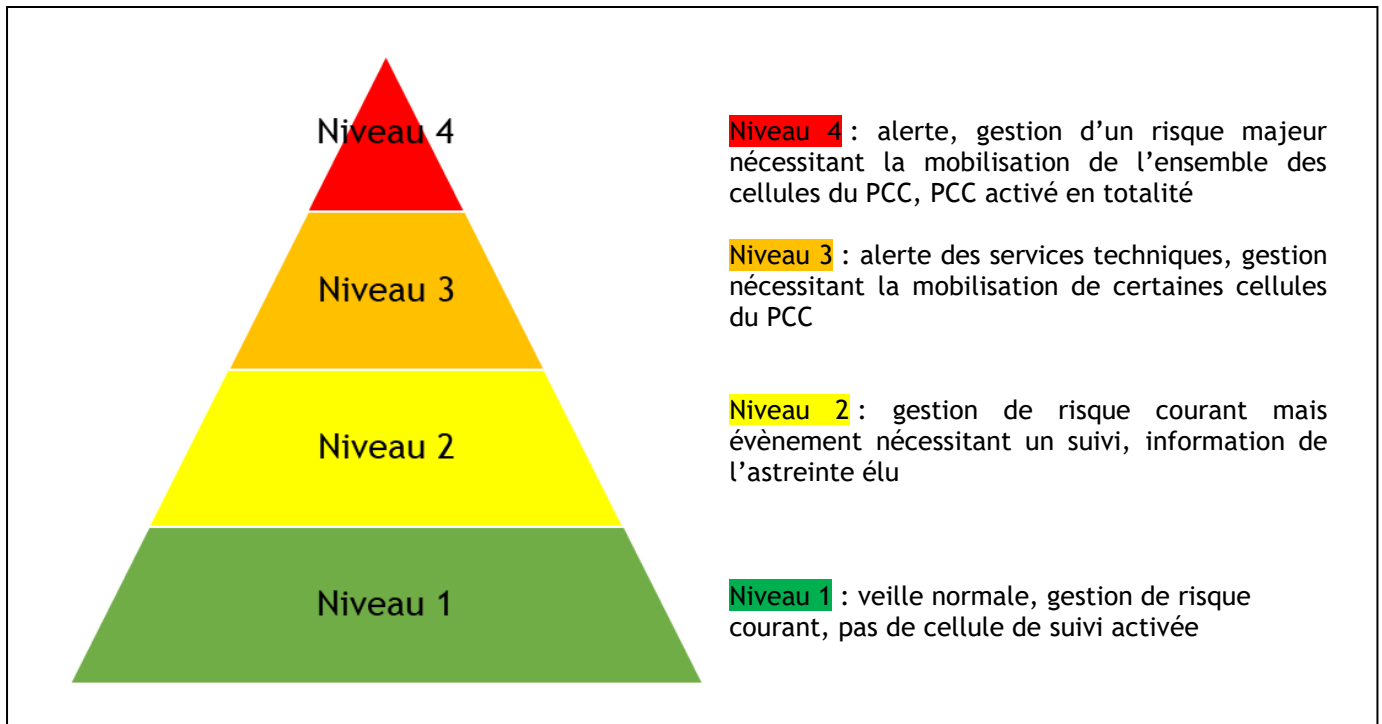
**MISE EN PLACE ET ARMEMENT DU PCC  
ET INFORMATION DE L'AUTORITE  
PREFECTORALE**





## Structure de la cellule communale de crise

### Montée en puissance de l'organisation communale



### Niveaux 2 et 3 - Cellule de suivi

#### Objectifs

- ✓ Alerter les cellules nécessaires à la gestion de l'évènement ;
- ✓ Assurer le suivi de l'évènement ;
- ✓ Mettre en place l'organisation nécessaire ;
- ✓ Anticiper l'activation du plan communal de sauvegarde (PCS) si besoin.

#### Composition

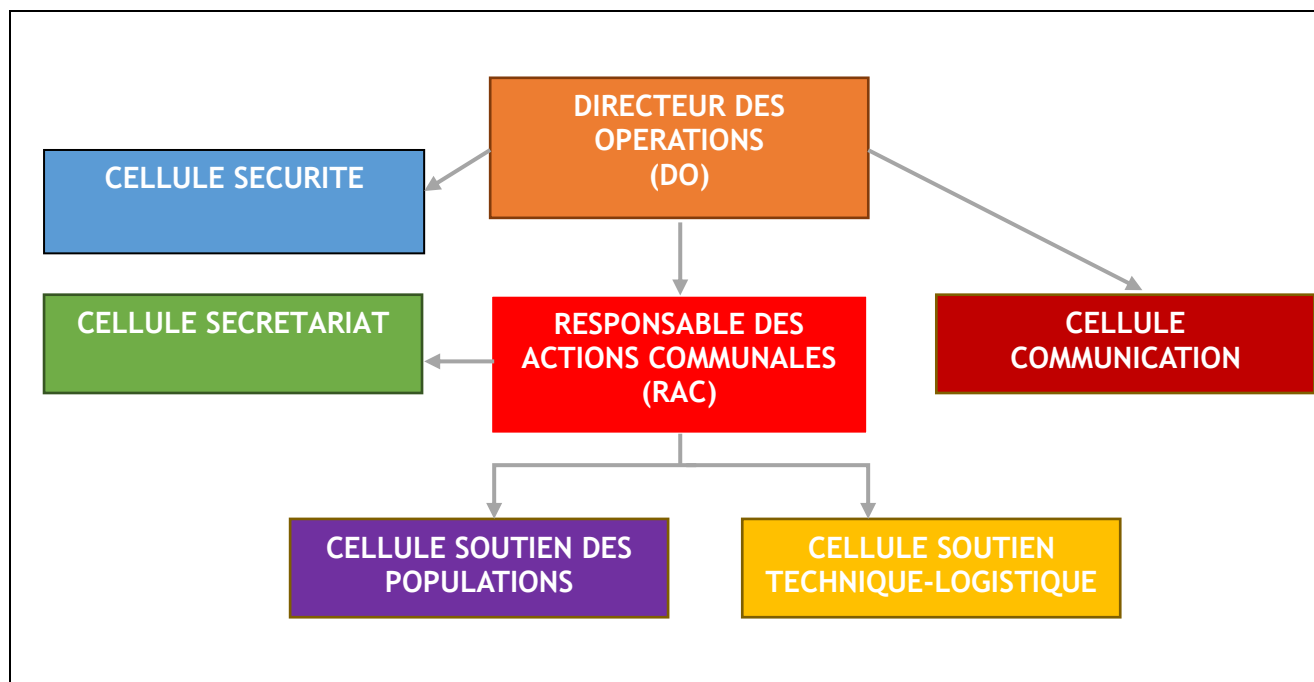
- ✓ Maire
- ✓ Première adjointe
- ✓ Adjoint à la sécurité
- ✓ Directeur général des services
- ✓ Responsable technique
- ✓ Adjointe à la communication

Suivant l'évaluation de la situation, la cellule de suivi assure une information de la population et mobilise les services techniques et la police municipale pour réaliser une surveillance des points noirs sur la commune ou des interventions techniques.



## Niveau 4 - Poste de Commandement Communal (PCC)

### Structure du PCC



### Responsables de cellules

CELLULES	RESPONSABLES	SUPPLEANTS
DO	Pascale LICARI, Maire	Brigitte VINCENNELLI, 1 <sup>er</sup> adjointe
RAC	Chrystel L'EBRELLEC, DGS	Jean-Denis SANTIN, adjoint à l'amélioration du cadre de vie, sécurité des biens et des personnes
SECRETARIAT	Mathieu PETIT	Cécile BRULE
COMMUNICATION	Béatrice BLANCARD, adjointe à la communication	Claude MODONUTTI, conseiller municipal
SOUTIEN DES POPULATIONS	Brigitte VINCENNELLI, 1 <sup>er</sup> adjointe	François-Xavier SUDRES, adjoint à la santé
SOUTIEN TECHNIQUE-LOGISTIQUE	Nicolas CHERMOT, responsable des services techniques	Jean-Denis SANTIN, adjoint à l'amélioration du cadre de vie, sécurité des biens et des personnes Jacques ALLEMAND, conseiller municipal délégué aux travaux
SECURITE	Louis RUIZ, policier intercommunal	/



	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 9
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2025

## Missions de chaque membre

### Directeur des Opérations (DO)

**Responsable : Pascale LICARI, Maire**  
**Suppléant : Brigitte VINCENELLI, 1<sup>e</sup> adjointe**

Le Maire exerce les fonctions de DO sur sa commune, assure la liaison avec le commandant des opérations de secours (COS), auquel il fixe ses objectifs. Il exerce ses responsabilités communales en qualité de chef du poste de commandement communal (PCC).

#### Phase de vigilance - Suivi d'évènement (risques météo, crues, canicule...)

- Le Maire réunit la cellule de suivi qui évalue la situation et surveille son évolution.
- Il informe si nécessaire la population.

#### Phase d'activation - Mise en place du PCC

- Le Maire décide du déclenchement du PCS.
- Il demande à son secrétariat d'alerter les autres membres du PCC.
- Il informe le Préfet de l'activation du PCS et lui confirme ses coordonnées téléphoniques.
- Il valide, en sa qualité de DO, la communication et la relation avec les médias.

#### Pendant la gestion de crise

- Il fixe les objectifs majeurs, valide les propositions du COS.
- Il décide des premières mesures de sauvegarde de la population : évacuation, interdiction d'accès aux zones menacées, hébergement, etc.
- Il peut procéder à des réquisitions et peut prendre des arrêtés d'interdiction ou d'autorisation exceptionnelle.
- En cas de décès de victimes, il met en place une chapelle ardente.
- Il informe le Préfet des mesures prises.
- Il adapte le dispositif et les actions de la commune à l'évolution de la situation.

#### Après la crise

- Il ordonne la désactivation du PCC et informe le Préfet.
- Il coordonne les opérations de retour à la normale.
- Il mobilise les volontaires pour les opérations de nettoyage et de retour à la normale.
- Il met en place une structure d'aide aux sinistrés : relogement, rétablissement des réseaux, assistance médico-sociale, démarche d'indemnisation.
- Il organise et préside une réunion de retour d'expérience dont le bilan lui permettra de compléter ou de modifier son PCS le cas échéant.

Si l'évènement dépasse les capacités ou les limites communales,  
le Préfet devient DO.

Dans ces conditions, le Maire assume toujours ses responsabilités  
communales en qualité de chef du PCC  
et conserve un rôle essentiel en matière de soutien aux populations

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 10
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2025

## Responsable des actions communales (RAC)

**Responsable : Chrystel L'EBRELLEC, DGS**

**Suppléant : Jean-Denis SANTIN, adjoint à l'amélioration du cadre de vie, sécurité des biens et des personnes**

Le RAC assure la liaison avec le DO et s'assure de l'exécution des actions communales décidées par le DO. La fonction de RAC doit être bien distincte de celles de DO et de COS, afin qu'il n'y ait aucune ingérence entre ces différents acteurs et décideurs.

### **Activation du Poste de Commandement Communal**

- Dirige l'installation de l'équipement matériel du PCC avec le concours de la cellule secrétariat.
- Ouvre la main courante, informatisée ou manuscrite (pièce essentielle notamment en cas de contentieux), et en assure la tenue dans l'attente de la mobilisation de la cellule secrétariat.

### **Pendant la crise**

- Il conseille le Maire dans la gestion de crise.
- Il met en œuvre les décisions prises par le DO et lui rend compte de leur bonne exécution.
- Il est responsable de la mise en œuvre de la chaîne communale de commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels de la commune. A ce titre, il peut réquisitionner à la demande du DO, les moyens nécessaires.
- Il assure la cohérence générale du dispositif et l'adapte suivant la nature et l'ampleur du sinistre.
- Il effectue la synthèse des informations issues du terrain, recueillies par les responsables des cellules soutien des populations et soutien technique-logistique.

### **Après la crise**

- Il participe et anime la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 11
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2025

## Cellule secrétariat

**Responsable : Mathieu PETIT, Rédacteur territorial**  
**Suppléant : Cécile BRULE, adjoint administratif**

### **Activation Poste de Commandement Communal**

- Organise l'installation de l'équipement matériel du PCC.
- Ouvre la main courante, informatisée ou manuscrite (pièce essentielle notamment en cas de contentieux), et en assure la tenue pendant toute la durée de la crise.

### **Pendant la crise**

#### **Secrétariat du PCC**

- Assure l'accueil téléphonique du PCC, et renseigne les acteurs du PCS.
- Assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier, etc.).
- Assure l'établissement et la transmission des documents émanant du PCC (envoi et transmission des télécopies, mails, etc.).
- Tient à jour la main courante des événements.

#### **Point d'accueil du public téléphonique**

- Répond aux appels de la population.

### **Après la crise**

- Transmet la fin d'alerte.
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 12
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2025

## Cellule communication

**Responsable : Béatrice BLANCARD, adjointe à la communication**  
**Suppléant : Claude MODONUTTI, conseiller municipal**

### **Pendant la crise**

#### **Liaison avec les médias**

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias et en informe le Maire.
- Assure la liaison avec les chargés de communication des autorités en lien avec le Maire.
- Gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire.

#### **Préparation de la communication vis-à-vis de la population**

- Assure la communication vis-à-vis des habitants de la commune.
- Prépare les messages d'alerte à la population
- Assure la diffusion des messages d'alerte sur les supports numériques.

#### **Alerte et suivi des établissements publics et privés**


- Met en alerte les responsables d'établissements recevant du public communaux et privés.
- S'assure de l'information des établissements recevant du public communaux et privés, des établissements scolaires, sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation...).
- Assure le suivi de ces établissements tout au long de la crise.

#### **Après la crise**

- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

#### **Personnes mobilisables pour les missions de la cellule :**

- Elus : Raphael OLIVA et Mélanie LEROY

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 13
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2025

## Cellule soutien des populations

**Responsable : Brigitte VINCENTELLI, 1<sup>e</sup> adjointe**  
**Suppléant : François-Xavier SUDRES, adjoint à la santé**

### Pendant la crise

#### **Accueil, recensement et soutien aux sinistrés dans le Centre d'Accueil des Impliqués (CAI)**

- Assure la gestion et l'animation du CAI (accueil et recensement des personnes sinistrées dans le centre d'accueil).
- Mobilise, si besoin, les associations agréées de sécurité civile (AASC) : logistique hébergement, ravitaillement, soutien psychologique.
- Organise l'approvisionnement des habitants (eau potable, etc.), en liaison avec la cellule logistique et les AASC.
- Transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au PCC (évaluation de la situation et de son évolution).

#### **Gestion des personnes vulnérables**

- S'assure de l'information des personnes vulnérables sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation...).
- Assure le suivi de ces personnes tout au long de la crise.

#### **Gestion des dons**


- Gère les dons matériels et les bénévoles (hors associations).

### Après la crise

- Met en œuvre une cellule d'aide administrative aux sinistrés.
- Participe à la transmission de la fin d'alerte auprès de la population.
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

#### **Personnes mobilisables pour les missions de la cellule :**

- Elus : Anne-Sophie HEUILLE
- Bénévoles, membres du CCAS : Michèle AUGUSTE, Michèle CHAMPY, Monique OLIVIER, Andrée SANTIN

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 14
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2025

## Cellule logistique-moyens

**Responsable : Nicolas CHERMOT, responsable des services techniques**

**Suppléant : Jean-Denis SANTIN, adjoint à l'amélioration du cadre de vie, sécurité des biens et des personnes ou Jacques ALLEMAND, conseiller municipal délégué aux travaux et à l'urbanisme**

### **Pendant la crise**

- Mobilise le personnel des services techniques.
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.).
- Met à disposition le matériel technique de la commune (ex : engins, etc.).
- Ouvre et assure la logistique (acheminement, mise en place des besoins matériels et approvisionnement) du CAI et des autres structures d'accueil et d'hébergement de la commune.
- Participe à l'évacuation préventive, le relogement d'urgence et le ravitaillement.
- Organise le transport collectif des personnes.
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions.
- Maintient en fonctionnement et/ou remet en état les réseaux et les voiries prioritaires/stratégiques.
- Guide les secours.
- Met en place le plan de circulation adapté en fonction de l'évolution du phénomène.
- Met en place les mesures de sécurisation/barriérage.

### **Après la crise**

- Informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise.
- Récupère le matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise.
- Participe à l'aide à la réhabilitation (remise en état des voiries, des équipements et des bâtiments).
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

### **Personnes mobilisables pour les missions de la cellule :**

- Elus : Didier GUERIN
- Agents du service technique

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 15
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2025

## Cellule sécurité


**Responsable : Louis RUIZ, policier intercommunal**  
**Suppléant : /**

### **Pendant la crise**

- Participe à la mise en œuvre des moyens et des mesures de sauvegarde, d'évacuation et d'accueil des sinistrés.
- Participe à la mise en place du plan de circulation adapté en fonction de l'évolution du phénomène.
- Guide les secours.
- Participe à la mise en place de l'évacuation des sinistrés vers les centres d'accueil.
- Participe à la surveillance des zones à risques.

### **Après la crise**

- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 16
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2025

## Localisation et équipement du PCC

### Localisation du PCC

Adresse : Mairie, salle de réunion du 1<sup>e</sup> étage

### Equipement du PCC

- ✓ Un exemplaire à jour du PCS
- ✓ Plusieurs exemplaires de l'annuaire de gestion de crises
- ✓ Registre des personnes vulnérables
- ✓ Cartographies et plans de la commune
- ✓ Téléphones fixes pour le PCC (1 ligne sans fil : 04 90 54 54 08)
- ✓ Ordinateur et accès internet
- ✓ Photocopieur
- ✓ Radio
- ✓ Fournitures : imprimante et cartouche d'encre, paper-board, papeterie, tampons...





# Fiches réflexes

## Alerte des populations

### DETAIL DES MOYENS D'ALERTE A LA POPULATION

MOYEN D'ALERTE	RESPONSABLE(S) DE LA MISE EN OEUVRE
Sirène	Maire
Porte-à-porte	Maire
Véhicule sonorisé police intercommunale	Maire
Facebook de la commune	Maire
Site internet de la commune	Maire

### DEFINITION DU MESSAGE D'ALERTE

Rédiger un message court et simple en coordination avec le DO à partir des messages type d'alerte ci-dessous :

- Décrire la situation : nature du sinistre ou de l'alerte, quartiers concernés, etc.
- Donner les directives éventuelles : évacuation, mise à l'abri, ouverture d'un centre d'accueil.
- Rappeler les consignes de sécurité à suivre.

### MESSAGES D'ALERTE TYPE

La formulation des messages d'alerte et d'information de la population et des médias est réalisée par le responsable communication, validée par le DO.

Evènement	Consignes à diffuser au cours de l'évènement
<b>Crues torrentielles, Coulées boueuses</b>	« Un débordement de xxx est attendu dans les prochaines heures. Veuillez respecter les consignes suivantes : 1) Rentrez chez vous / rendez-vous au centre d'accueil situé à ..... 2) Ecoutez la « radio locale » ..... 3) Respectez les consignes des autorités »
<b>Mouvement de terrain :</b> - Eboulements ou chutes de blocs de pierres - Glissements de terrains	« Un mouvement de terrain vient d'être observé dans votre quartier. Veuillez respecter les consignes suivantes : 1) Quittez votre habitation en prenant quelques vêtements et vos médicaments 2) Rendez-vous dans le centre d'accueil situé à ..... 3) Fermez votre habitation à clé, et coupez eau / gaz / électricité »
<b>Séismes</b>	« Un séisme est en train de se produire sur la commune, veuillez respecter les consignes suivantes : 1) Restez chez vous et mettez-vous près d'un mur ou sous des meubles solides et éloignez-vous des fenêtres 2) Si vous êtes à l'extérieur, ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer 3) Si vous êtes en voiture : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses 4) N'allumez pas de flammes 5) Ecoutez le « radio locale » ..... 6) Respectez les consignes des autorités »

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 18
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2025

<b>Feux de forêt</b>	<p>« Un feu de forêt a été constaté dans votre quartier, veuillez suivre les instructions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Restez chez vous ou mettez-vous à l'abri dans une pièce isolante</li> <li>2) Fermez portes et fenêtres, avec une protection sur la bouche</li> <li>3) Fermez toutes les ouvertures d'air et couper le gaz et électricité si possible</li> <li>4) Ecoutez la « radio locale » .....</li> <li>5) Respectez les consignes des autorités »</li> </ol>
<b>Transport de matières dangereuses</b>	<p>« Un accident de transport de matières dangereuses a été constaté dans votre quartier, veuillez suivre les instructions suivantes :</p> <p>En cas de fuite de produit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner</li> <li>2) Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit</li> <li>3) Ne pas fumer</li> <li>4) Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique</li> <li>5) Respectez les consignes des autorités »</li> </ol>



## Ouverture d'un centre d'accueil des impliqués (CAI)

### Ouverture d'un centre d'accueil des impliqués

#### PLAN D' ACTIONS A SUIVRE

- ✓ Déterminer globalement le nombre de personnes à accueillir
- ✓ Ouvrir la salle retenue et mobiliser les agents communaux ou les élus pour l'accueil
- ✓ Mobiliser si besoin les Associations agréées de sécurité civile
- ✓ Définir un responsable du centre et répartir le personnel ou les élus en plusieurs équipes pour s'occuper des différents espaces
- ✓ Organiser la disposition du centre et installer le matériel (selon la nature des espaces ouverts)
- ✓ Mobiliser les services techniques pour assurer la logistique et la maintenance du site
- ✓ Faire acheminer le matériel nécessaire à l'accueil et au soutien des sinistrés


#### CONFIGURATION D'UN CENTRE D'ACCUEIL DES IMPLIQUES

Différents espaces sont à délimiter :

#### 1. Recensement, réconfort et orientation de la population recueillie dans le centre d'accueil des impliqués

Mise en œuvre du recensement, réconfort et orientation de la population recueillie dans le centre d'accueil des impliqués

	ACTIONS	FICHES OUTILS
ORGANISER UN ESPACE DÉDIÉ AU RECENSEMENT DES PERSONNES ACCUEILLIES (EX : DANS HALL D'ENTRÉE)	Acheminer et mettre en place le matériel nécessaire : tables, chaises, fournitures administratives, ordinateur... avec l'appui de la cellule soutien technique-logistique	
	Attribuer le personnel nécessaire à la réalisation du recensement (adjoints, personnel volontaire...)	
TRANSMETTRE LES CONSIGNES AU PERSONNEL D'ACCUEIL SITUÉ SUR LES CENTRES D'ACCUEIL DES IMPLIQUÉS	Pour organiser le recensement des personnes accueillies	
	Pour orienter les personnes en difficulté vers d'autres structures de la chaîne de soutien (assistance matérielle, soins médicaux-psychologiques, hébergement...).	
ORGANISER UN ESPACE RÉCONFORT-ORIENTATION	Réconfort : composé d'une période d'échange et d'écoute et d'une période de ravitaillement d'urgence. Cette phase permet à la population de se « couper de l'événement » et de lui donner un sentiment de sécurité	
	Orientation : mise en relation de la personne prise en charge avec les autres structures de la chaîne de soutien (hébergement, assistance matérielle...)	

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 20
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2025

Selon les situations, la structure peut également comporter d'autres espaces :

## 2. Ravitaillement d'urgence

Afin de couvrir les premières vingt-quatre heures qui suivent l'événement. Les repas doivent pouvoir être consommés sans préparation (« panier froid »). Prévoir dans la mesure du possible, des boissons chaudes et des repas chauds.

	ACTIONS	FICHES OUTILS
<b>RECENSER LES BESOINS</b>	Recenser les besoins auprès du centre d'accueil des impliqués (nombre de personnes prises en charge)	
<b>MOBILISER LES MOYENS DE RESTAURATION</b>	S'approvisionner au regard des besoins recensés (repas type, repas de substitution pour allergies alimentaires, repas pour bébé...)	
<b>REPENDRE AUX BESOINS</b>	Organiser la mise en place d'un espace dédié au ravitaillement sur le centre d'accueil des impliqués avec l'appui de la cellule soutien technique-logistique (acheminement tables, chaises, vaisselle...)	<i>Annuaire de crise Ravitaillement</i>
	Organiser l'acheminement des repas vers le centre d'accueil des impliqués	

### Autres structures de la chaîne de soutien

## 3. Hébergement d'urgence

Public concerné : populations ne disposant plus de leur habitat et n'ayant pas de solution alternative ou populations en transit et bloquées à la suite d'un événement.





## 4. Information et soutien administratif

Tenir les populations informées avec des éléments fiables sur l'événement, sur des mesures en cours et des évolutions attendues.

## 5. Assistance matérielle

Cette assistance est essentiellement assurée par des associations caritatives. Elle vise à distribuer des effets de première nécessité (vêtements, nécessaires d'hygiène...).

## LIEUX D'IMPLANTATION DES CAI

Etablissement	Priorité	Risques	Cartographie n°	Surface en m <sup>2</sup>	Adresse	Chauffage	Sanitaires	Cuisine	Parking à proximité
Salle polyvalente et salle des associations	1		2	400	3 Square de l'Abbé Paulet	oui	oui	/	oui
Salle de motricité de l'école élémentaire Nyssen	2		4	100	Rue des écoles	oui	oui	oui	oui
Salle de motricité de l'école maternelle L'Arcoule	3	 Aléa faible 	5	80	Rue de l'ancienne gare	oui	oui	oui	oui

### Exposition aux risques



**Inondation** Données du PLU




**Feu de forêt**

Espaces exposés de la DDTM  
13 soumis aux obligations  
légales de débroussaillage



**Transport de matières dangereuses (TMD) par route**

A 100 mètres d'un axe routier principal susceptible de générer du TMD

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 22
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2025

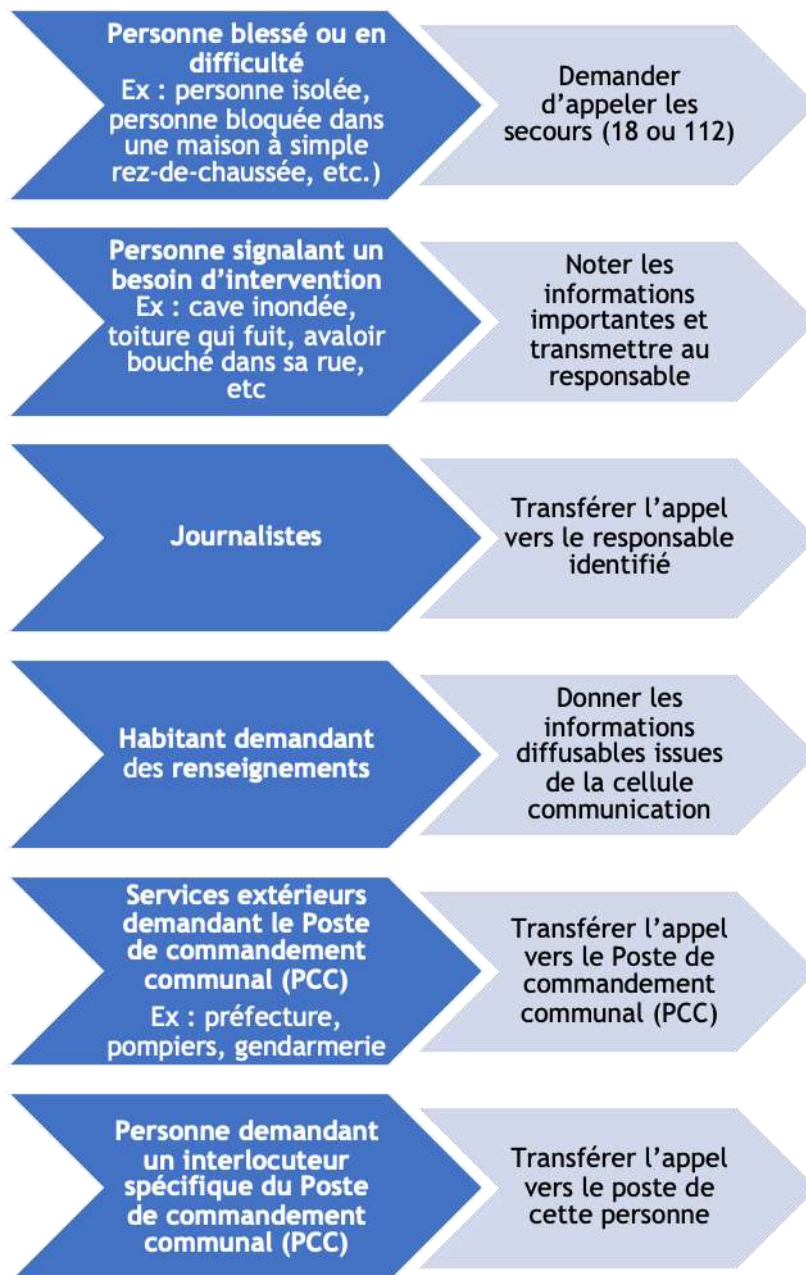
## Accueil téléphonique du public


### Objectifs

- Répercuter les appels au bon interlocuteur
- Renseigner et guider la population


Le(s) standardiste(s) ne doit se charger que des appels entrants.

### Exemples d'appels et de gestion associée




	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 23
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2025

# DIAGNOSTIC DES RISQUES

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 24
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2025

<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES .....</b>	<b>23</b>
RISQUE FEU DE FORET .....	25
RISQUE INONDATION .....	25
RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN .....	26
RISQUE SISMIQUE .....	26
RISQUE CANICULE .....	26
RISQUE EPIDEMIE-PANDEMIE .....	27
PERTURBATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE .....	28
RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIERE ET CANALISATION .....	28



	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 25
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2025



## Risque feu de forêt

### Le risque sur la commune


ALEA	FEU DE FORET
SCENARIO	En région méditerranéenne, les zones de contact entre l'urbanisation et les massifs forestiers sont très fortement vulnérables aux incendies de forêt et concentrent la plupart des départs de feu.
SECTEURS CONCERNES	Toute la commune. Une attention particulière doit être portée sur les habitations isolées et aux habitations à l'interface des espaces urbanisés et de la lisière boisée.
HISTORIQUE	<p>Juin 2017 Un incendie s'est déclaré à proximité du théâtre de verdure. Deux groupes d'intervention de pompiers ont été déployés sur place et le feu a été rapidement éteint.</p> <p>Par ailleurs, la commune a connu depuis 1973 seulement deux incendies d'une surface supérieure à un hectare :  - 13 mars 1973 : 2 hectares,  - 8 août 1986 : 1,5 hectares.</p>



## Risque inondation

### Le risque sur la commune

ALEA	INONDATION
SCENARIO	<p>La commune du Paradou est concernée par le risque inondation sur une partie importante de son territoire. Deux secteurs sont concernés : le sud du village « Bas Paradou » (centre Est) et les exploitations agricoles de la partie Sud (les anciens marais).</p> <p>La commune est également concernée par l'onde de submersion du barrage de Serre-Ponçon dans les Hautes-Alpes qui générerait sur Le Paradou une inondation inférieure ou égale à une crue majeure du Rhône. Le délai d'arrivée de cette onde de submersion serait supérieur à 20 heures sur la commune.</p>
HISTORIQUE	La commune a fait l'objet de cinq arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondations et coulées de boue, le plus récent en novembre 2011.
OUTILS DE SUIVI DE LA VIGILANCE	Wikiprédicit

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 26
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2025



## Risque mouvement de terrain

*Le risque sur la commune*

ALEA	MOUVEMENT DE TERRAIN
SCENARIO	La commune du Paradou peut connaître des phénomènes de coulées de boue, de chutes de blocs, de glissements de terrain et d'effondrements localisés (gisement de bauxite anciennement exploités). La commune peut également connaître des phénomènes de retrait-gonflement des argiles.



## Risque sismique

*Le risque sur la commune*

ALEA	MOUVEMENT DE TERRAIN
DEFINITION	<p>Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.</p> <p>La commune du Paradou est située en zone de sismicité modérée, conformément aux dispositions du décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.</p>
SECTEURS CONCERNES	Toute la commune



## Risque canicule

### Références


- Plan départemental de gestion d'une canicule
- Registre Nominatif des personnes vulnérables

Numéro vert « Canicule Info Service » : **0 800 06 66 66**

### Le dispositif Canicule

Le dispositif structuré en 4 niveaux inclut :

- ✓ Un système d'alerte canicule et santé : évaluation quotidienne des risques météo canicule, par Météo-France, et des risques sanitaires par Santé Publique France
- ✓ Un numéro vert « canicule info service » le 0 800 06 66 66

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 27
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2025



## Risque épidémie-pandémie

### *Le dispositif « épidémie »*

#### ⇒ La phase d'alerte

Mettre en place si les circonstances l'exigent, une cellule de veille composée a minima, du correspondant « épidémie/pandémie ». Les éléments techniques nécessaires à la communication de l'alerte seront transmis au Maire par les services de l'Etat.

#### Missions communales

Le Maire participe à l'alerte des populations et assure la coordination locale des opérations :

- Limitation des risques de contagion (protection individuelle, vaccination, masques...),
- Maintien des capacités de la commune à faire face aux besoins quotidiens de la population,
- Protection individuelle des acteurs communaux de la crise (masque FFP2 ou FFP1, vaccination).

Il met en œuvre les missions essentielles indispensables dans le cadre du plan de continuité des activités :

#### ⇒ La phase épidémique

Déclencher le Plan Communal de Sauvegarde.

#### Missions communales

- Maintien des activités / Maintien de la capacité des services communaux à faire face à la crise et protection des acteurs communaux,
- Maintien du lien social et sanitaire / Organisation de la solidarité au niveau local (avec la RCSC, les AASC et les professionnels de santé), évaluation des populations précarisées et renforcement des aides aux personnes dépendantes,
- Missions de police administrative / Mesures de restrictions d'activités professionnelles non essentielles et d'activités collectives dont la fermeture d'établissements d'enseignement et de formation, organisation de la gestion des déchets,
- Participation à l'organisation d'une éventuelle campagne de vaccination et/ou de distribution d'équipement (masques ...) ou de produits pharmaceutiques.

#### ⇒ Levée du dispositif

Organisation par la commune d'un retour d'expérience, afin de vérifier l'efficacité du dispositif communal et d'y apporter, si nécessaire, des modifications.


### *Le dispositif « Campagne de vaccination »*

Déclenchement du PCS à la demande du Préfet dont le Maire applique les consignes.

Le Maire met en **pré-alerte** les personnes de son équipe susceptibles d'intervenir, notamment sur les aspects logistiques et ressources humaines administratives. Il active si besoin son plan de continuité d'activités.

Il participe à l'organisation de la campagne de vaccination sur son territoire, selon le scénario retenu par le Préfet :

- En contribuant à l'identification de locaux et à leur mise à disposition,
- En apportant un appui en termes de ressources humaines (sécurisation, gestion administrative des centres de vaccination ...),
- En participant à l'information de la population et particulièrement en informant les personnes vulnérables isolées.

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 28
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2025



## Perturbation de l'alimentation en eau potable

### Le risque sur la commune

ALEA	PERTURBATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
SCENARII DE PERTURBATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Introduction malveillante de produits nocifs ;</li> <li>✓ Altération de la qualité de l'eau au sein du réseau d'eau (du captage au robinet du consommateur) consécutive à des incidents de fonctionnement (techniques, fausses manœuvres, ...) ; des retours d'eau polluée... ;</li> <li>✓ Détérioration physique des ouvrages du réseau d'eau par : phénomènes naturels (sécheresse, inondation...), causes anthropiques (erreurs humaines, accident).</li> </ul>
EXPLOITANT	Compétence communautaire : Régie Eau Assainissement CCVBA, délégataire de service public
HISTORIQUE	Néant



## Risque transport de matières dangereuses par voie routière et canalisation

### Le risque sur la commune

ALEA	TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIERE ET CANALISATION		
SCENARIO	INCIDENT NOTABLE	Désordres significatifs, longs délais de retour à la normale, potentialité du risque	Activation de la cellule de suivi ou du plan communal de sauvegarde (PCS) selon la situation
	ACCIDENT	Impact potentiel significatif, actuel, populations atteintes ou menacées, désordre sévère de la circulation, pollution importante	Déclenchement « ORSEC TMD » Activation du plan communal de sauvegarde (PCS)
SECTEURS CONCERNES	La commune est concernée par le transport de matières dangereuses par canalisations et voie routière (D17). Deux canalisations enterrées de transport de matières dangereuses (gazoduc et oléoduc) traversent également la commune.		

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 29
	<b>CARTOGRAPHIE</b>	2025

# CARTOGRAPHIE

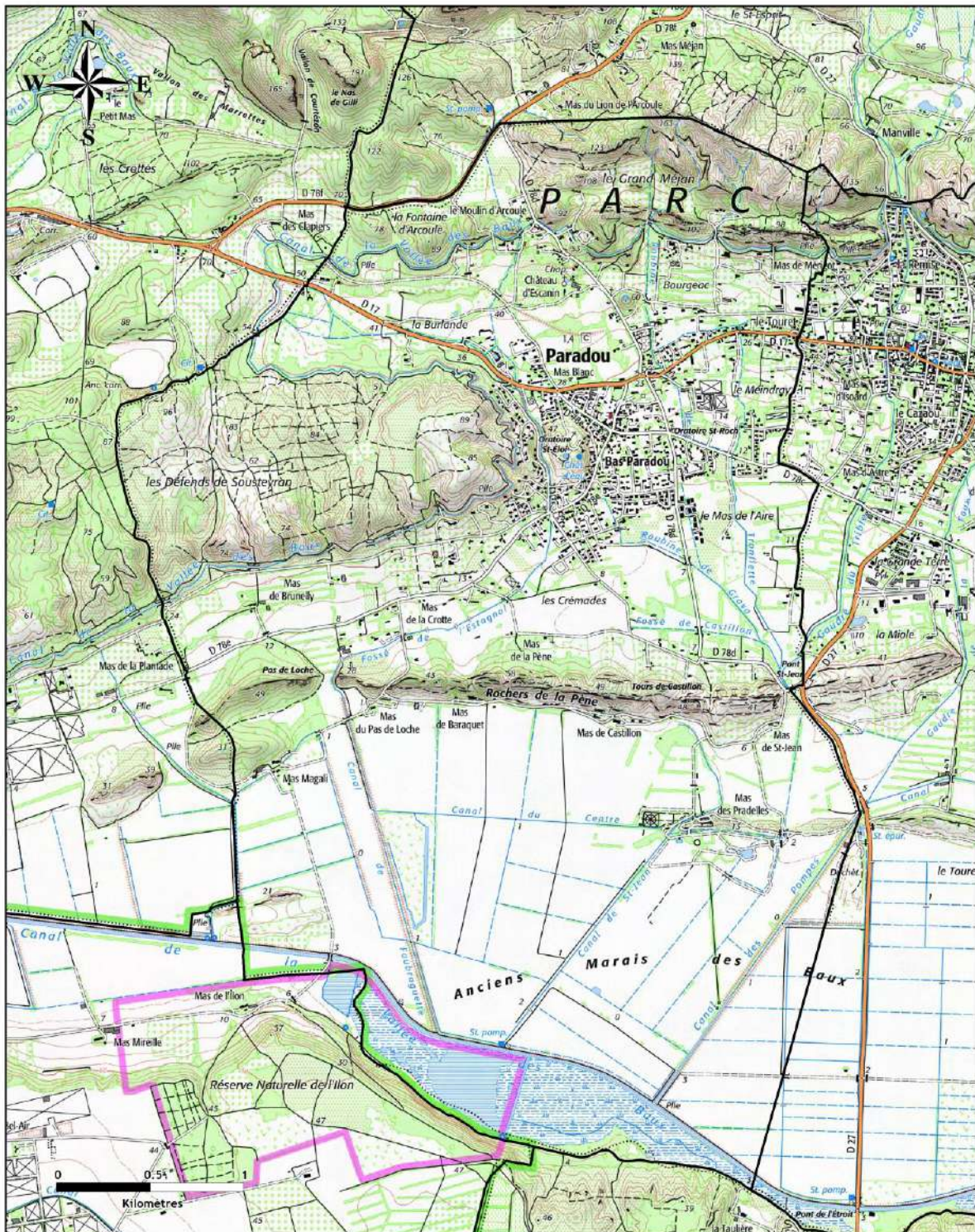
Liste des cartes :

- Scan 25 IGN
- Risque inondation
- Risque feu de forêt
- Porter à connaissance minier (étude Géoderis)
- Risque transport de matières dangereuses par route
- Risque transport de matières dangereuses par canalisation

Données de population INSEE 2024 : 2 239 habitants



CARTOGRAPHIE



**INFORMATIONS**

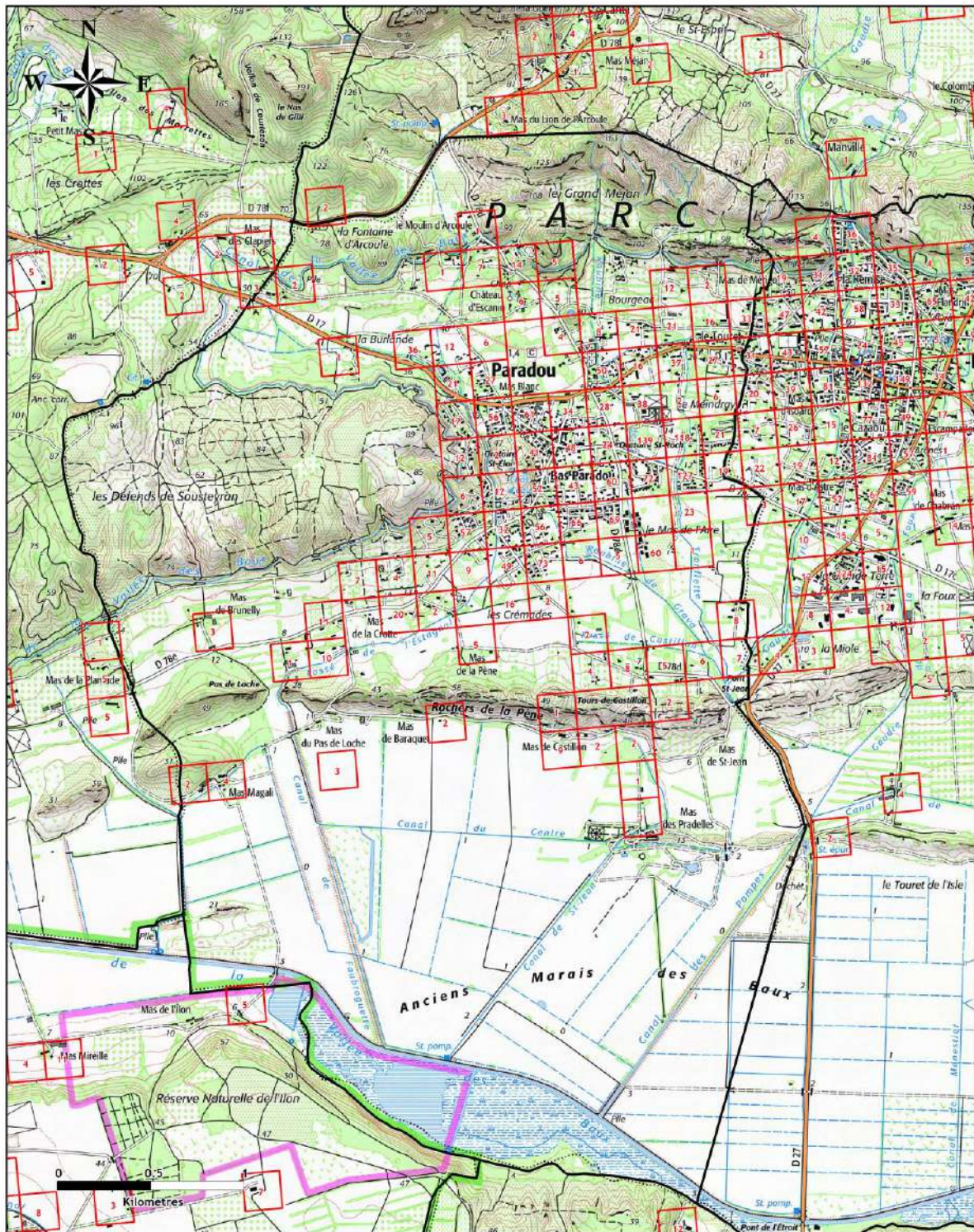
ECHELLE NUM COMMUNE : 1 : 18 000  
SOURCES : SCAN 25 IGN 2018, BD TOPO 2019  
© CYPRES

**COMMUNE DU  
PARADOU**



CARTOGRAPHIE

2025



**INFORMATIONS**

ECHELLE NUM COMMUNE : 1 : 18 000  
SOURCES : SCAN 25 IGN 2018, BD TOPO 2019,  
INSEE 2015 © CYPRES, 2022

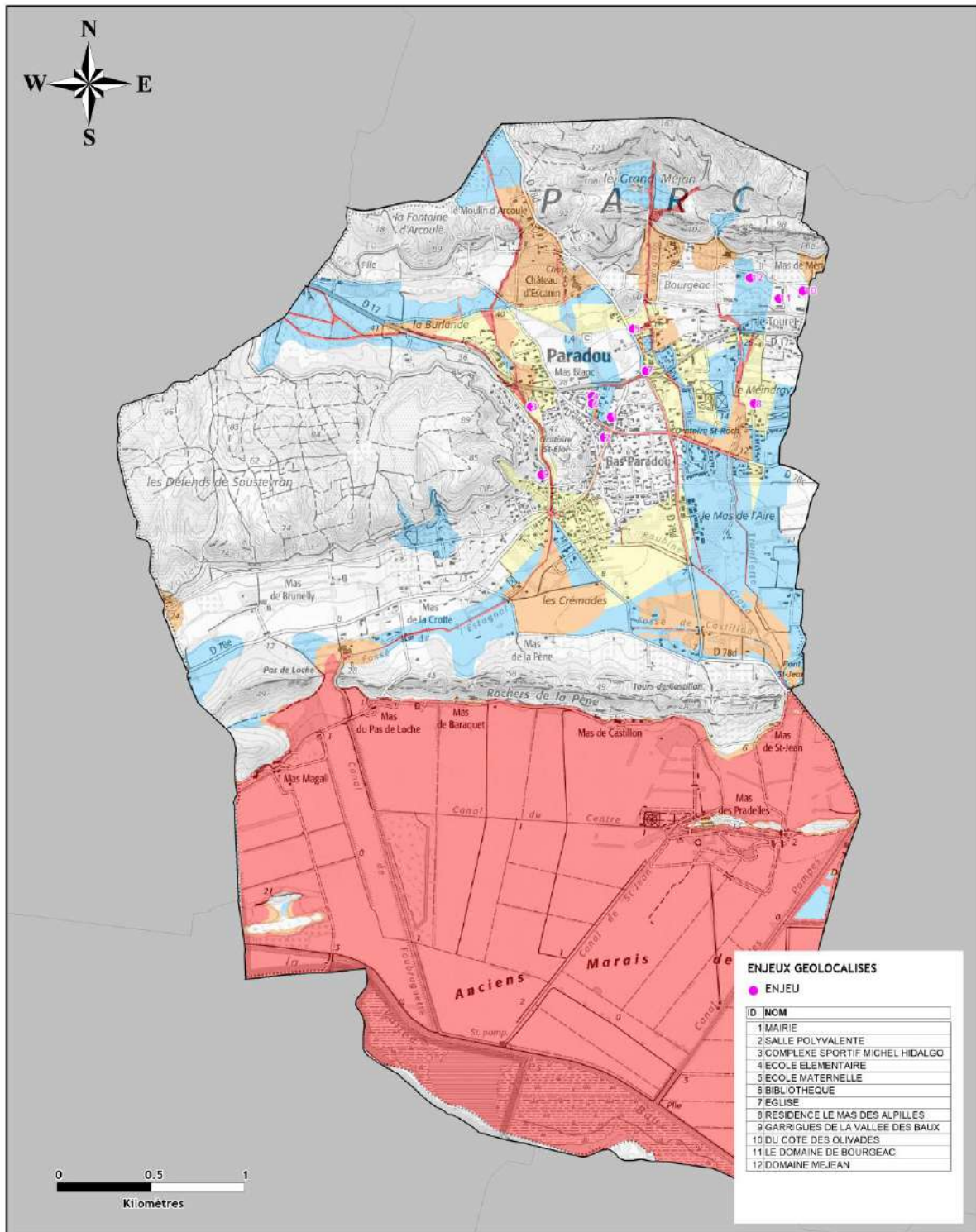
 DONNEES DE POPULATION 2015  
CARROYAGE 200 M x 200 M

**COMMUNE DU  
PARADOU**



CARTOGRAPHIE

2025



INFORMATIONS

ECHELLE NUM COMMUNE : 1 : 18 000  
SOURCES : SCAN 25 IGN 2018, BD TOPO 2019  
PLU  
© CYPRES, 2022

ZONES INONDABLES

- RISQUE FORT (EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE)
- RISQUE FAIBLE
- RISQUE MODÉRÉ
- RISQUE RÉSIDUEL

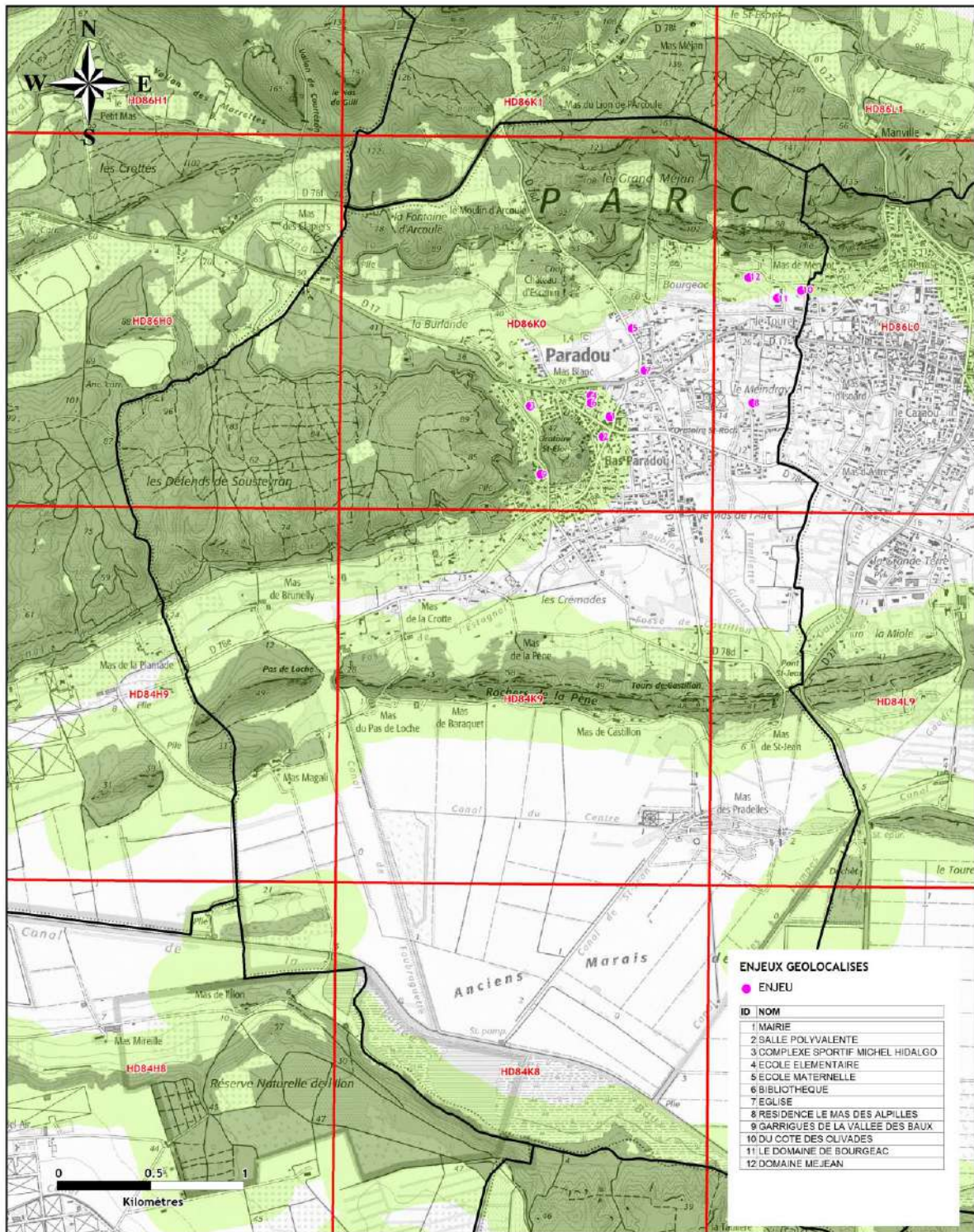


**RISQUE  
INONDATION**





CARTOGRAPHIE



INFORMATIONS

ECHELLE NUM COMMUNE : 1 : 18 000  
 SOURCES : SCAN 25 IGN 2018, BD TOPO 2019  
 DDTM 13  
 © CYPRES, 2022

- MASSIFS EXPOSÉS
- ESPACES EXPOSÉS A MOINS DE 200 M DES MASSIFS
- CARROYAGE DFCI



**RISQUE  
FEU DE FORET**



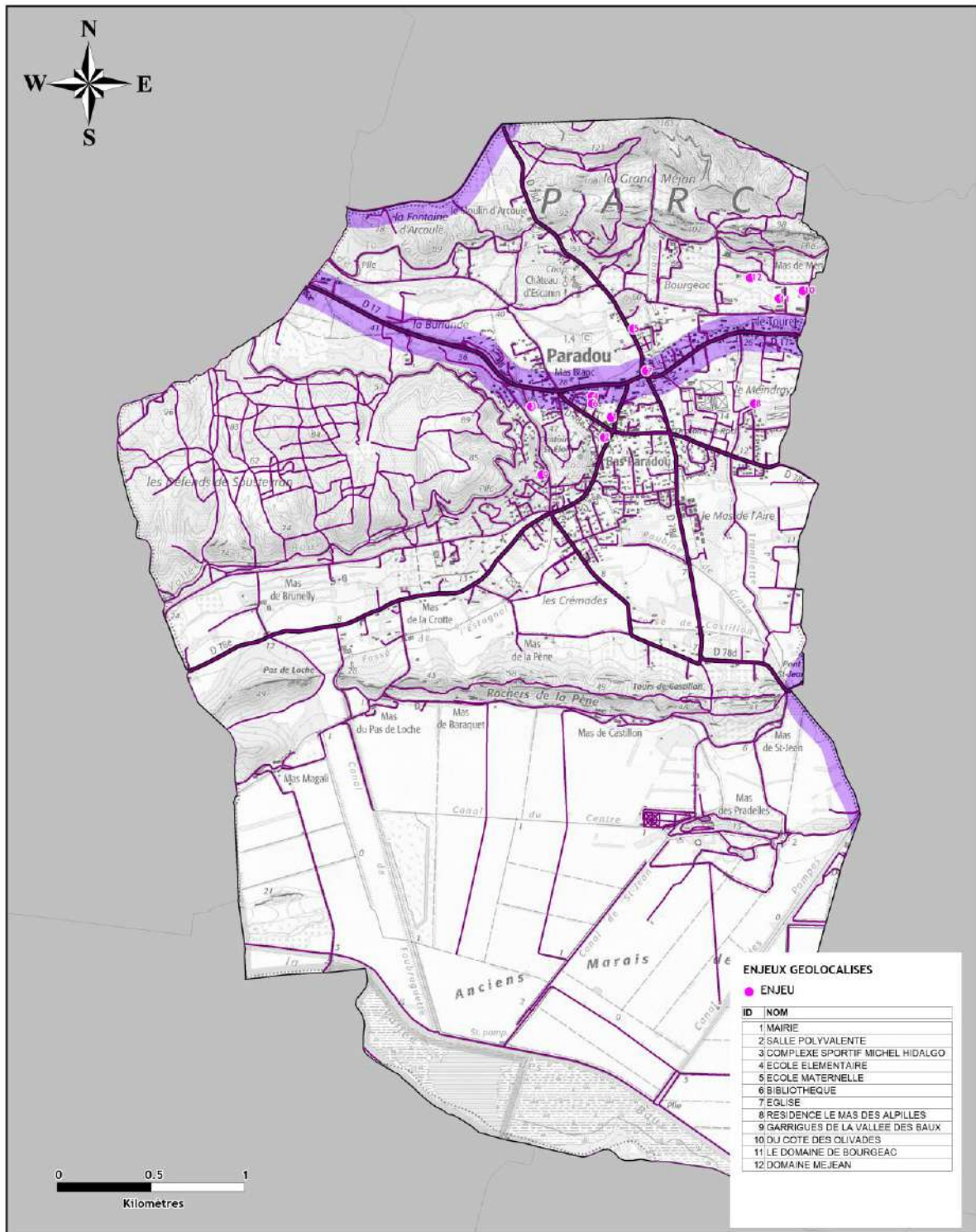






CARTOGRAPHIE

2025



INFORMATIONS

ECHELLE NUM COMMUNE : 1 : 18 000  
SOURCES : SCAN 25 IGN 2018, BD TOPO 2019  
© CYPRES, 2022

- AXES ROUTIERS PRINCIPAUX
- PERIMETRE DE 100 METRES
- ZONE DES EFFETS DIRECTS D'UN ACCIDENT DE TMD

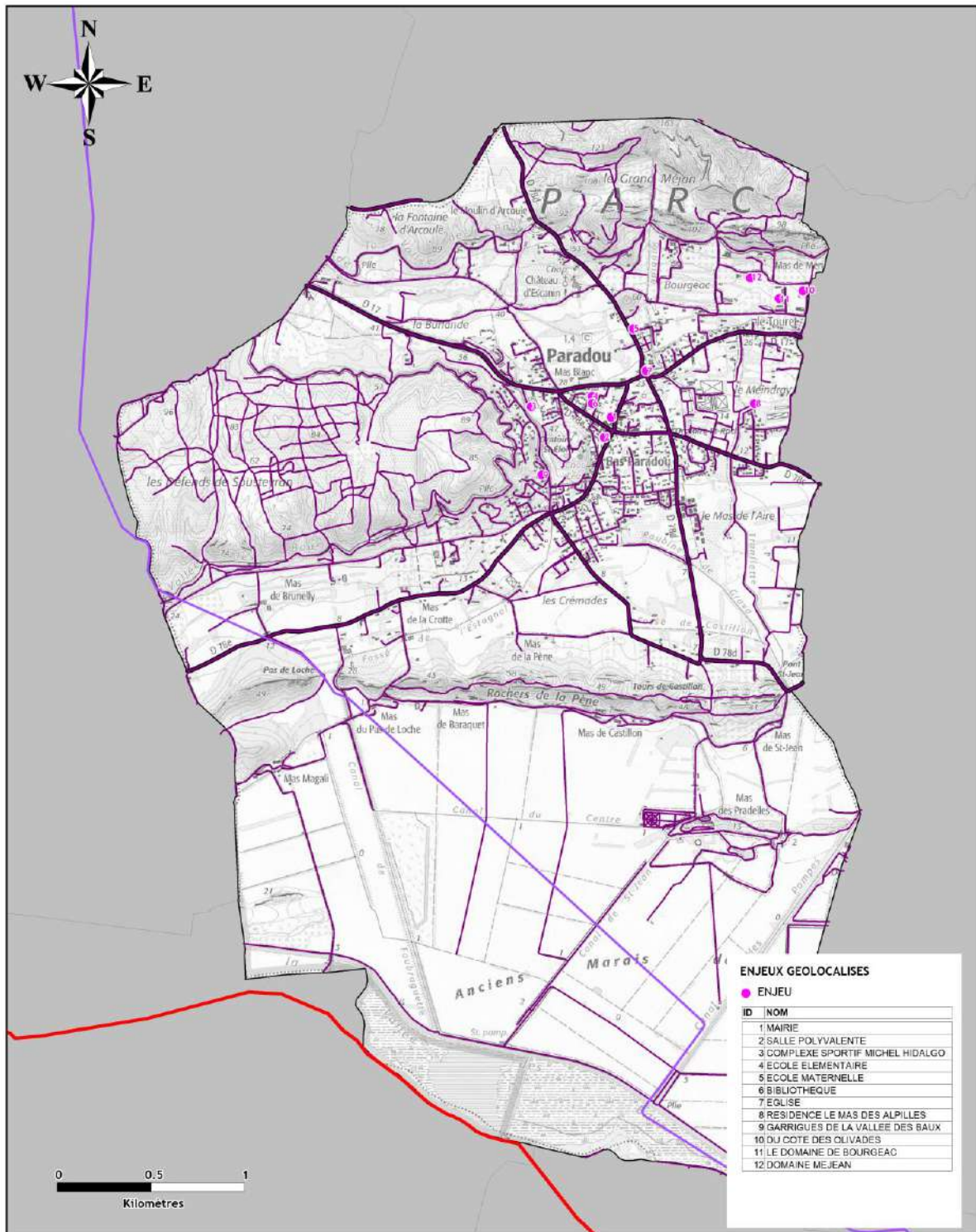


RISQUE TMD  
ROUTE



CARTOGRAPHIE

2025



INFORMATIONS

ECHELLE NUM COMMUNE : 1 : 18 000  
 SOURCES : SCAN 25 IGN 2018, BD TOPO 2019  
 DDTM 13  
 © CYPRES

- CANALISATION SPMR
- CANALISATION GRT GAZ



**RISQUE TMD  
 CANALISATION**